

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 12 avril 2017

Le Conseil communautaire légalement convoqué le 06 avril 2017 s'est réuni le 12 avril 2017 à 19h00 en salle de conseil à la Mairie de Cosne d'Allier. Il est présidé par Bruno ROJOUAN, Président de la séance.

PRESENTS : V. ALLOIN - R. AUCLAIR - S. AUCOUTURIER - S. BADUEL - E. BLANCHET - PH. BONHOMME - E. BOULON - S. BOURDIER - L. BROCARD - H. BUREAU - G. BUREAU - M. CAJAT - A. CHANIER - B. CHAPELIER – A. CHAPY - A. CHAUSSE - MA. CHEVRIER - L. CHICOIS - F. COMMANT - B. CONFESSON - P. DAFFY - M. LOUREIRO - B. DEPRAS - M. DUFFAULT - S. DUONG - S. FENOUILLET - G. FENOUILLET - F. FERRANDON DERET - M. JALIGOT - O. LABOUESSE - F. LEHMANN - C. MARTIN - B. MARTIN - JJ. MERCIER - JJ. PERRET - P. PORTET - C. RIBOULET - A. ROCHE - B. ROJOUAN - M. SANLIAS - F. SOARES - F. SPACCAFERRI - D. TABUTIN – B. THEVENET - E. TOURAUD - C. TOURRET - C. TOUZEAU - B. VALETTE - T. VERGE.

EXCUSES : MC. BAURES - J. BIZEBARRE - JP. BOUGEROLLE - B. BOVE - C. CABASSUT - V. RADOMSKI - F. TARIAN

AVAIT DONNE POUVOIR : MC. BAURES avait donné pouvoir à F. SPACCAFERRI, C. CABASSUT avait donné pouvoir à R. AUCLAIR, V. RADOMSKI avait donné pouvoir à M. LOUREIRO, F. TARIAN avait donné pouvoir à Benoît THEVENET

Bruno ROJOUAN accueille les membres du conseil communautaire et laisse la parole à Martial SANLIAS, maire de la commune de Cosne d'Allier, qui présente sa commune et ses nombreux services et magasins.

François DARD procède à l'appel de chaque conseiller.

Elisabeth BLANCHET Florence FERRANDON-DERET sont désignées secrétaires de séance.

### **I- Présentation des comptes administratif 2016 – Claude RIBOULET**

---

#### *BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES de Commentry / Nérès les Bains*

---

#### **Fonctionnement** :

**Résultat reporté** : 943 223,69 €

<b><u>Dépenses</u></b> :	Prévu :	4 504 380,00 €	<b><u>Recettes</u></b> :	Prévu :	4 504 380,00 €
	Réalisé :	3 850 323,34 €		Réalisé :	3 624 155,61 €

***Résultat de fonctionnement : - 226 167,73 Euros***

***Résultat de clôture : + 717 055,96 Euros***

**Investissement :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	1 654 788,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	1 654 788,00 €
	Réalisé :	336 917,80 €		Réalisé :	757 883,22 €

**Résultat de clôture : 420 965,42 Euros**  
**Solde des restes à réaliser : - 236 875,00 Euros**

---

**BUDGET ZONES INDUSTRIELLES**

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** - 0,01 €

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	149 250,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	149 250,00 €
	Réalisé :	120 475,02 €		Réalisé :	120 524,62 €

**Résultat de fonctionnement : + 49,60 Euros**  
**Résultat de clôture : + 49,59 Euros**

**Investissement :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	654 853,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	654 853,00 €
	Réalisé :	83 128,99 €		Réalisé :	115 168,18 €

**Résultat de clôture : + 32 034,19 Euros**

---

**BUDGET ATELIER RELAIS ALZIN**

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 10 826,68 €

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	28 225,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	28 225,00 €
	Réalisé :	25 831,04 €		Réalisé :	17 400,96 €

**Résultat de fonctionnement : - 8 430,08 Euros**  
**Résultat de clôture : + 2 396,60 Euros**

**Investissement :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	34 673,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	34 673,00 €
	Réalisé :	8 772,28 €		Réalisé :	34 603,32 €

**Résultat de clôture : + 25 831,04 Euros**

---

**BUDGET AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA**

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 13 823,59 €

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	355 822,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	355 822,00 €
	Réalisé :	271 552,63 €		Réalisé :	291 554,70 €

**Résultat de fonctionnement : + 20 002,07 Euros**

**Résultat de clôture : + 33 825,66 €uros**

**Investissement :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	797 682,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	797 682,00 €
	Réalisé :	583 396,20 €		Réalisé :	458 070,00 €

**Résultat de clôture : - 125 326,20 €uros**  
**Solde des restes à réaliser : + 88 397,00 €uros**

---

**BUDGET ZAC DE MAGNIER**

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 19 200,59 €

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	477 200,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	477 200,00 €
	Réalisé :	15 634,00 €		Réalisé :	15 634,00 €

**Résultat de fonctionnement : 0,00 €uros**  
**Résultat de clôture : + 19 200,59 €uros**

**Investissement :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	1 082 195,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	1 082 195,00 €
	Réalisé :	639 828,65 €		Réalisé :	0,00€

**Résultat de clôture : - 639 828,65 €uros**

---

**BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES de la Région de Montmarault**

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** 1 627 720,98 €

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	6 011 720,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	6 011 720,00 €
	Réalisé :	4 499 474,83€		Réalisé :	4 770 428,26 €

**Résultat de fonctionnement : 270 953,43 €uros**  
**Résultat de clôture : 1 898 674,41 €uros**

**Investissement :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	2 828 981,80 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	2 828 981,80 €
	Réalisé :	190 368,45 €		Réalisé :	412 052,77 €

**Résultat de clôture : 221 684,62 €uros**

---

**BUDGET ZAC**

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** 8 977,60 €

<b><u>Dépenses :</u></b>	Prévu :	1 344 014,00 €	<b><u>Recettes :</u></b>	Prévu :	1 344 014,00 €
	Réalisé :	26 736,44 €		Réalisé :	522 €

**Résultat de fonctionnement : -26 214,44 €uros**  
**Résultat de clôture : -17 236,84 €uros**

**Investissement :**



**Dépenses :** Prévu : 455 090.00 €      **Recettes :** Prévu : 455 090.00 €  
Réalisé : 0 €                                      Réalisé : 0 €

**Résultat de clôture : 0 Euros**

## **II- COMPTES DE GESTION 2016**

Les comptes de gestions 2016 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **III- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016**

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016, il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

### *BUDGETS GENERAUX*

	CCRM	3CN	TOTAL
<b><u>I- Fonctionnement</u></b>			
Résultat reporté	+ 1 627 720.98 €	+ 943 223,69 €	+ 2 570 944,67 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 270 953.43 €	-226 167,73 €	+ 44 785,70 €
Situation nette au 31/12/2016	+ 1 898 674.41 €	+ 717 055,96 €	+ 2 615 730,37 €
<b><u>II- Investissement</u></b>			
Résultat reporté	+ 166 305.30 €	+ 66 463,54 €	+ 232 768,84 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 55 379.32 €	+ 354 501,88 €	+ 409 881,20 €
Situation nette au 31/12/2016	+ 221.684.62 €	+ 420 965,42 €	+ 642 650,04 €

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2017)*

◇ Restes à réaliser DEPENSES	599 112,00 €
◇ Restes à réaliser RECETTES	362 237,00€
◇ Solde des restes à réaliser	- 236 875,00€
◇ <b>Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser</b>	<b>+ 405 775,04€</b>

## **III - Affectation du résultat de fonctionnement**

◇ <b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
◇ <b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016</b> <i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 17)</i>	<b>+ 2 615 730,37 €</b>

### *BUDGET ZONES INDUSTRIELLES*

## **I - Fonctionnement**

Résultat reporté	- 0,01 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 49,60 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>+ 49,59 €</b>

## **II - Investissement**

Résultat reporté	-17 852,12 €
Résultat de l'exercice 2016	+49 886,31 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>+ 32 034,19 €</b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2017)*

## **III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2017)</i>	<b>49,59 €</b>

---

### *BUDGET ATELIER RELAIS ALZIN*

---

## **I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 10 826,68 €
Résultat de l'exercice 2016	-8 430,08 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>+ 2 396,60 €</b>

## **II - Investissement**

Résultat reporté	-8 772,28 €
Résultat de l'exercice 2016	+34 603,32 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>+ 25 831,04 €</b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2017)*

## **III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2017)</i>	<b>+ 2 396,60 €</b>

---

### *BUDGET AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA*

---

## **I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 20 002,07 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 13 823,59 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>+ 33 825,66 €</b>

## **II - Investissement**

Résultat reporté	-36 681,39 €
Résultat de l'exercice 2016	-88 644,81 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>-125 326,20 €</b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2017)*

## **III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>+ 33 825,66 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2017)</i>	0 €
◇ Restes à réaliser DEPENSES	199 424,00 €
◇ Restes à réaliser RECETTES	287 821,00€
◇ Solde des restes à réaliser	+88 397,00€
◇ <b>Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser</b>	<b>-36 929,20€</b>

---

*BUDGET ZAC DE MAGNIER*

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 19 200,59 €
Résultat de l'exercice 2016	0,00 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>+ 19 200,59 €</b>

**II – Investissement**

Résultat reporté	-624 194,65 €
Résultat de l'exercice 2016	-15 634,00 €
Situation nette au 31/12/2016	<b><u>-639 828,65 €</u></b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2017)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2017)</i>	19 200,59 €

---

*BUDGET ZAC*

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	8 977.60 €
Résultat de l'exercice 2016	-26 214.44 €
Situation nette au 31/12/2016	<b>-17 236.84 €</b>

**II - Investissement**

Résultat reporté	-761 322.61 €
Résultat de l'exercice 2016	-25 925.26 €
Situation nette au 31/12/2016	<b><u>-787 247.87 €</u></b>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 17)*

<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 17)</i>	<b>-17 236.84 €</b>

---

*BUDGET MAISON DU TOURISME*

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	337.48 €
Résultat de l'exercice 2016	- 4 983.84 €

Situation nette au 31/12/2016 - 4 646.36 €

**II - Investissement**

Résultat reporté -2 262.81 €

Résultat de l'exercice 2016 8 645.10 €

Situation nette au 31/12/2016 **6 382.29 €**

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 17)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068 0 €**

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016**

***(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 17)* 4 646.36 €**

*BUDGET MAISON MEDICALE*

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté 13 572.09 €

Résultat de l'exercice 2016 13 296.28 €

Situation nette au 31/12/2016 **26 868.37 €**

**II - Investissement**

Résultat reporté - 13 351.73 €

Résultat de l'exercice 2016 - 611.51 €

Situation nette au 31/12/2016 **- 13 963.24 €**

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 17)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068 (ligne 7 et 8) 13 963.24 €**

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2016**

***(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 17)* 12 905.13 €**

Sur proposition de Bernard CHAPELIER, doyen d'âge de l'assemblée, les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultats.

**IV- VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES – Bruno ROJOUAN**

Le Président rappelle que les taux de fiscalité de l'ex Comcom de Commeny Nérès les Bains (3CN) étaient inférieurs à ceux de la Comcom de la Région de Montmarault. La fusion impose donc une harmonisation. Elle se traduira par une hausse des taux sur le secteur ex 3CN et une baisse sur le secteur ex CCRM. A noter que 3CN affichait un résultat d'exercice déficitaire d'environ 200 000€. Une augmentation était programmée mais reportée en attendant le rapprochement des deux structures. Les calculs démontrent que l'augmentation proposée aujourd'hui est inférieure à celle qui aurait été nécessaire sans la fusion. La mise en place de l'impôt économique unifiée et le niveau des dotations de l'Etat amélioré permettent de limiter cette hausse.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2017 de la manière suivante :

<u>TAXES</u>	<u>BASES</u> Prévisionnelles	<u>TAUX</u> <u>2017</u>	<u>PRODUITS</u> <u>2017</u>
Taxe d'habitation	29 600 000 €	2.79 %	825 840 €
Taxe foncière (bâti)	27 730 000 €	1.85 %	513 005 €
Taxe foncière (non bâti)	2 704 000 €	5.20 %	140 608 €
Cotisation Foncière des	10 838 000 €	28.23 %	3 059 715 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 539 168 €</b>

Le conseil approuve majoritairement (3 contre).

#### **V- VOTE DES TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères) – Claude RIBOULET**

##### **TEOM Année 2017**

<u>Communes</u>	<u>Zone</u> <u>fiscale de</u> <u>ramassage</u>	<u>Base</u> <u>d'imposition</u> <u>prévisionnelles</u> <u>(Foncier Bâti)</u>	<u>Produit</u> <u>attendu</u>	<u>Taux</u> <u>Proposés</u> <u>pour</u> <u>2017</u>	<u>Taux</u> <u>votés en</u> <u>2016</u>
.020 Beaune d'Allier	P	221 950 €	24 749 €	11.15%	11.22%
.027 Bézenet	P	701 159 €	95 585 €	13.63%	13.72%
.032 Blomard	P	178 611 €	18 669 €	10.45%	10.61%
.047 La Celle	P	290 739 €	27 103 €	9.32%	9.13%
.052 Chamblet	P	745 473 €	69 493 €	9.32%	9.13%
.058 Chappes	P	168 886 €	18 369 €	10.88%	10.77%
.070 Chavenon	P	101 837 €	10 813 €	10.62%	10.57%
.081 Colombier	P	239 475 €	22 324 €	9.32%	9.13%
.082 Commentry	P	6 451 145 €	751 722 €	11.65%	11.41%
.084 Cosne d'Allier	P	2 101 579 €	197 180 €	9.38%	9.57%
.097 Deneuille les Mines	P	253 769 €	23 656 €	9.32%	9.13%
104 Doyet	P	906 997 €	114 498 €	12.62%	12.70%
106 Durdat-Larequille	P	871 239 €	81 217 €	9.32%	9.13%
129 Hyds	P	250 947 €	23 393 €	9.32%	9.13%
151 Louroux de Beaune	P	165 489 €	15 120 €	9.14%	9.78%
159 Malicorne	P	262 090 €	30 540 €	11.65%	11.41%
159 Malicorne	RA	308 844 €	28 791 €	9.32%	9.13%

186	Montmarault	P	1 549 986 €	141 323 €	9.12%	9.44%
189	Montvicq	P	558 569 €	68 169 €	12.20%	12.30%
191	Murat	P	211 750 €	25 341 €	11.97%	11.93%
195	Néris les Bains	P	786 015 €	119 068 €	15.15%	14.83%
195	Néris les Bains	RB	584 228 €	54 462 €	9.32%	9.13%
195	Néris les Bains	RA	2 124 133 €	247 516 €	11.65%	11.41%
217	Saint-Angel	P	506 870 €	47 251 €	9.32%	9.13%
219	Saint Bonnet de Four	P	147 378 €	17 636 €	11.97%	11.98%
243	Saint Marcel en Murat	P	75 237 €	11 705 €	15.56%	16.14%
256	Saint Priest en Murat	P	167 435 €	18 369 €	10.97%	10.59%
269	Sauvagny	P	56 482 €	8 155 €	14.44%	10.84%
270	Sazeret	P	95 126 €	13 629 €	14.33%	14.68%
285	Tortezais	P	125 542 €	14 970 €	11.92%	9.52%
303	Venas	P	154 084 €	21 193 €	13.75%	9.48%
305	Verneix	P	339 033 €	31 605 €	9.32%	9.13%
308	Vernusse	P	111 477 €	13 921 €	12.49%	12.75%
315	Villefranche d'Allier	P	1 097 705 €	115 271 €	10.50%	12.52%
319	Voussac	P	390 704 €	63 539 €	16.26%	16.45%

**Total**                    23 301 983 €    2 586 345€

Secteur SICTOM Région Montluçonnaise	22 911 279 €	2 522 806 €
Secteur SICTOM Sud ALLIER	390 704 €	63 539 €

Bruno ROJOUAN précise aux membres du conseil que les taux de TEOM ont été calculés comme les années précédentes à savoir :

- Pour 3CN, un lissage avait été instauré par le passé pour arriver à un taux unique par zone de collecte.
- Pour CCRM, les taux étaient obtenus par la division du produit attendu de la commune concernée par ses bases. Le SICTOM fournit le produit attendu par commune.

Il conviendra que la commission des finances se rapproche des services fiscaux et du SICTOM afin de proposer une harmonisation du mécanisme de fixation des TEOM pour l'année 2018.

Le conseil approuve les TEOM 2017.

## **VI- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2017 – Claude RIBOULET**

Conformément aux orientations budgétaires, Claude RIBOULET précise que le budget a été réalisé sur la stricte agrégation des besoins de fonctionnement des deux anciennes structures constatées en 2016. Les excédents ont été capitalisés en réserve d'investissement. Le constat de l'état fiscal prévisionnel 2017 fourni récemment par les services fiscaux a permis d'ajuster à la hausse les produits de l'année. Il précise que les charges financières sont faibles. La Communauté est peu endettée. L'épargne brute prévisionnelle présente un ratio satisfaisant fixé à 9,47%.

Bruno ROJOUAN précise aux conseillers concernés par les subventions versées à des organismes qu'ils président de ne pas participer au vote des subventions.

---

***Budget Général : Commentry, Montmarault, Néris Communauté***

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 16 767 622.00 €
- Section d'investissement : 5 311 262.00 €

Le budget principal Communauté de Communes s'élève à : **22 078 884.00 €**

---

***Budget : ZA LA CROIX DE FRAGNE***

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 174 000 €
- Section d'investissement : 87 000 €

Le budget annexe ZA la Croix de Fragne s'élève à : **261 000 €**

---

***Budget : ZA LA BRANDE***

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 2 930 150 €
- Section d'investissement : 1 465 075 €

Le budget annexe ZA La Brande s'élève à : **4 395 225 €**

---

***Budget : ZONES INDUSTRIELLES***

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 148 150 €
- Section d'investissement : 83 200 €

Le budget annexe ZI s'élève à : **231 350 €**

---

***Budget : ZAC DE MAGNIER***

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 679 829 €
- Section d'investissement : 669 829 €

Le budget annexe Zac de Magnier s'élève à : **1 349 658 €**

---

**Budget : ATELIER RELAIS ALZIN**

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 2 396 €
- Section d'investissement : 25 831 €

Le budget annexe Atelier Relais Alzin s'élève à : **28 227 €**

---

**Budget : AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A TVA**

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 370 000 €
- Section d'investissement : 390 751 €

Le budget annexe Autres op. ass.TVA s'élève à : **760 751 €**

---

**Budget : MAISON DU TOURISME**

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 123 958.00 €
- Section d'investissement : 17 575 €

Le budget annexe Maison du Tourisme s'élève à : **141 533 €**

---

**Budget : ZAC**

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 945 480 €
- Section d'investissement : 865 589 €

Le budget annexe Zone d'Activité s'élève à : **1 811 069 €**

---

**Budget : MAISON MEDICALE**

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 33 905 €
- Section d'investissement : 48 791 €

Le budget annexe Maison Médicale s'élève à : **82 696 €**

Le conseil approuve avec 3 contre.

Bruno ROJOUAN rappelle que la collectivité est très peu endettée.

Il informe aussi qu'une réunion avec le Conseil régional pour le contrat ambition (ex auvergne +) a eu lieu la semaine dernière. D'autres rencontres sont programmées. L'objectif est de pouvoir réinscrire les actions engagées par le passé par les deux anciennes structures. En ce qui concerne le dispositif ruralité du Conseil régional, certains dossiers présentés par les communes sont incomplets. Leur instruction suit son cours. Ces dossiers seront présentés aux prochaines commissions permanentes.

## **VII- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU – Bruno ROJOUAN**

Bruno ROJOUAN rappelle que le conseil a délégué au bureau la décision sur les marchés supérieurs à 100 000€. Deux marchés ont été lancés, l'un concernant le PLUi et l'autre l'animation OPAH 2017/2021 sur les communes suivantes :

Beaune d'Allier, Bézenet, Blomard, Chappes, Chavenon, Cosne d'Allier, Doyet, Louroux de Beaune, Montmarault, Montvicq, Murat, St Bonnet de Four, St Marcel en Murat, St Priest en Murat, Sauvagny, Sazeret, Tortezaïs, Venas, Vernusse, Villefranche d'Allier, Voussac.

### **- Décision N°1D2017 du 10 avril 2017 : étude PLUi**

Le bureau a pris acte du choix de la CAO et a autorisé le Président à signer le marché pour un montant de 244 590 € HT avec le cabinet CITTANOVA.

### **- Décision N°2D2017 du 10 avril 2017 : animation OPAH**

Le bureau a pris acte du choix de la CAO et a autorisé le Président à signer le marché pour un montant de 200 000 € HT avec le cabinet SOLIHA pour assurer l'animation correspondante.

## **VIII- DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Christiane TOUZEAU**

Christiane TOUZEAU, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, « Commeny Montmarault Nérís Communauté », est compétente en matière de PLU. Le conseil a délégué au Président l'exercice du DPU.

Il convient de compléter cette délibération par le point suivant :

- autorise le Président à déléguer automatiquement l'exercice de ce droit à toute commune membre, ou à son maire, qui en fera la demande à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dès lors que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une compétence d'exercice communale.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **IX- ACQUISITION DES TERRAINS ZA DU GRAND CHAMP A MONTMARIAULT – Claude RIBOULET**

Compte tenu qu'une entreprise d'ingénierie désire s'implanter sur la ZA du Grand Champ à Montmarault, le conseil municipal de Montmarault a décidé de céder à la Communauté de communes à l'euro symbolique les terrains correspondants.

Le prix de vente des terrains aux futurs entreprises s'établit à 4,50€ HT le m<sup>2</sup>.

Conformément à la loi NOTRe, Claude RIBOULET rappelle que la compétence des zones d'activités est dorénavant communautaire et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cependant, il convient d'effectuer les transferts des propriétés concernées dans l'actif communautaire.

Le conseil approuve et décide :

- D'autoriser le Président à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant à l'euro symbolique.
- D'autoriser le Président à engager les travaux afin d'accueillir les entreprises qui désirent s'implanter sur la ZA du Grand Champ,
- De valider le prix de vente des terrains aux futurs entreprises à 4,50€ HT le m<sup>2</sup>.

#### **X- AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – Sté LUXEL - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – Claude RIBOULET**

Le 30 septembre 2016, la Communauté de communes a signé une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la société LUXEL pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la ZAC de Magnier. Aujourd'hui, elle souhaite ajouter une parcelle supplémentaire. Il convient donc de procéder à une modification de la convention de manière à intégrer :

- La parcelle A n°371 d'une superficie de 2 ha 85 a 30 ca située sur la commune de Chamblet (zone 6)

Tous les autres articles de ladite convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique restent inchangés.

Le conseil approuve à l'unanimité et décide :

- De donner un avis favorable à cette proposition
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique.

#### **XI- VENTE DE TERRAIN ZA DE LA BRANDE SCI 2032 – Claude RIBOULET**

La SCI 2032, représentée par Laurent PASSET, souhaite acquérir un terrain sur la ZAC de la Brande pour y construire un bâtiment industriel. D'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>, le projet se composera d'un magasin, d'un entrepôt de stockage et conditionnement et de bureaux/locaux sociaux.

Le terrain d'une superficie d'environ 6 450 m<sup>2</sup> est à extraire des parcelles cadastrées section AS N°35 et 95 sur la commune de Nérès-les-Bains.

Il s'agit d'une parcelle classée au PLU de Nérès-les-Bains en UI<sub>B</sub>.

La vente pourrait s'effectuer au prix de 5,34 € H.T. /m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation de France Domaine.

L'acheteur s'engage à réaliser les travaux prévus dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de la vente. A défaut, l'acheteur subira par mois de retard une pénalité de 1000 euros H.T.

Le conseil approuve à l'unanimité et décide :

- De se prononcer favorablement sur cette demande
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent jusqu'à la signature de l'acte de vente à intervenir au profit de la « Société Civile Immobilière 2032 ».

#### **XII- CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE – Alain CHAPY**

Alain CHAPY présente la convention de financement 2017 de l'association de l'école de musique Intercommunale.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement de la subvention à l'école de musique pour un montant de 45 000 € en 2017 et autorise le président à signer la convention de financement correspondante.

Le conseil approuve.

### **XIII- AVENANT GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ – Alain CHANIER**

Alain CHANIER présente l'avenant au groupement de commande de gaz.

Depuis le 24 juin 2014, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) coordonne un groupement de commandes d'achat de gaz naturel à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

Cette année, dans le cadre de ce groupement de commandes, un nouveau marché doit être lancé. Plusieurs collectivités souhaitent intégrer ce groupement. A ce titre, l'annexe 1 à la convention constitutive du groupement de commandes doit être complétée afin de les intégrer.

Un avenant à la convention est également proposé afin de modifier les dispositions réglementaires visant le code des marchés publics, abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Considérant les demandes d'intégration au groupement de commandes de la commune de Neuilly le Réal et du SIESS du Collège Ferdinand DUBREUIL à Doyet/Bézenet, le Conseil approuve à l'unanimité d'accepter les termes de l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel, annexée à la présente délibération et autorise le Président à signer l'avenant.

### **XIV- COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS – Bruno ROJOUAN**

Les C2ID interviennent depuis 2012 en lieu et place des commissions communales des impôts pour :

- La désignation des locaux à retenir pour l'évaluation par comparaison intercommunale des locaux commerciaux et biens divers (art 1504 du code général des impôts)
- Donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale (art 1505 du CGI)

Le conseil doit présenter 20 commissaires et 20 suppléants au Directeur Départemental des finances publiques. Le conseil approuve à l'unanimité la liste en annexe.

### **XV- CONVENTION ETAT / GENS DU VOYAGE / AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE 2 – Bruno ROJOUAN**

Bruno ROJOUAN demande au conseil de renouveler la convention signée avec l'Etat pour la gestion de l'aire des gens du voyage et ce pour l'année 2017. Elle détermine le montant de l'aide composée de la manière suivante :

- Une part fixe mensuelle basée sur le nombre de places conformes disponibles x 88,30€
- Une part variable mensuelle déterminée en fonction du taux moyen d'occupation mensuel prévisionnel, soit : nombre de places conformes disponibles x nombre de jours d'occupation mensuel retenu x 44,15 €.

Le montant de l'aide ALT2 prévisionnelle pour l'année 2017 s'élève à 44 728,50 €. Elle est basée sur la moyenne des taux d'occupation des années 2015 et 2016. Pour mémoire, le montant de l'ALT2 2016 s'est élevé à 45 127,16 €.

Le conseil approuve et autorise le Président à signer la convention correspondante.

#### **XVI- REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR L'AIRE DES GENS DU VOYAGE – Bruno ROJOUAN**

Bruno ROJOUAN présente la convention de redevance spéciale qui a été signée avec le SICTOM de la Région Montluçonnaise pour l'enlèvement et le traitement des déchets collectés. Suite à la fusion, le SICTOM de la Région Montluçonnaise propose de signer une nouvelle convention avec Commeny Montmarault Néris Communauté, dont le tarif de 24,70 euros le m<sup>3</sup> reste inchangé.

Cette présente convention est établie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et restera en vigueur sans dénonciation de l'une ou l'autre des deux parties. Dans le cas de toute modification, il sera procédé à l'établissement d'un avenant.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer la nouvelle convention.

#### **XVII- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Bruno ROJOUAN**

Le Président rappelle que les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative uniques en leur genre. Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile, sont créées par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), pays et PETR en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine. Un président et souvent une équipe d'animation concourent à l'organisation des travaux du Conseil. Il convient donc de constituer prochainement ce conseil qui pourrait notamment accueillir des élus anciennement conseillers communautaires qui auraient souhaité poursuivre leur investissement auprès de l'intercommunalité.

Il rappelle également que ce conseil de développement est obligatoire suivant la taille de la communauté de communes.

Certaines communes comme Bizeneuille, Malicorne, Beaune d'allier, Louroux de Beaune, Sazeret, Montmarault, Doyet, Chappes, Saint Bonnet de Four ont des personnes pour ce conseil de développement et Villefranche d'Allier. Les autres communes sont priées de prendre contact avec la Communauté de communes.

#### **XVIII- POINT SUR LA FERME DE MAGNIER – Olivier LABOUESSE & Alain CHANIER**

Située sur la ZAC de Magnier, ce corps de ferme, en très mauvais état, fait l'objet d'un intérêt particulier de la part d'une association et d'un agriculteur riverain :

- L'association « Terre de lien » s'intéresse à cet ensemble pour y développer une ferme spécialisée dans le maraîchage. Ce projet nécessiterait une rénovation du bâti par la collectivité et une mise à disposition du corps de ferme à l'association.
- Un agriculteur voisin est quant à lui intéressé pour acheter l'ensemble et y développer un projet d'hébergement touristique.

Sans se déterminer sur l'orientation donnée à ce site, le conseil valide le principe de vendre ce bien.

#### **XIX- POINT SUR L'AIRE AUTOROUTIERE DE DOYET**

Bernard MARTIN informe les élus que le conseil départemental sollicite à nouveau la Communauté de communes afin de renouveler l'animation sur l'aire autoroutière à Doyet pendant la période estivale.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de l'animation sur l'aire autoroutière à Doyet.

Bernard MARTIN informe que le rallye se déroulera le 21 mai. Les inscriptions sont de 5€ par véhicule (limitées à 60 véhicules) et nécessite de créer une régie temporaire pour encaisser ces inscriptions.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Bruno ROJOUAN lance un appel aux communes pour accueillir le prochain conseil. Lionel BROCARD propose la commune de Verneix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.